

Objectif de la lettre :

Transmettre à nos partenaires une information régulière sur nos activités et notre actualité, les services que nous sommes à même de leur proposer ainsi que des points techniques ou réglementaires qu'il nous paraît intéressant de mettre en avant.

Toutes nos lettres peuvent être consultées ou téléchargées sur notre site (rubrique "dossiers en consultation")

Une affaire signée ce mois

Construction de 87 logements, 3 900 m² de bureaux et 650 m² de commerces à Meylan pour la SEMCODA.

Mission de AIM : Economie de projet

Architecte : DLFA ARCHITECTES



Les espaces d'attente sécurisés (EAS)

Obligatoires aussi bien en code du travail qu'en ERP, les EAS font l'objet d'une réglementation parfois compliquée à appliquer car issue de plusieurs textes réglementaires, de commentaires, voire d'interprétation des services de secours.

Ci joint une synthèse établie avec l'aide d'un bureau de contrôle.

Le Tableau de bord de l'activité

Effectif :	Nombres d'affaires actives en cours : 36	
11 personnes	Dont avants projets : 23	Dont DCE : 4 avec affaires en consultation 3
	Dont chantiers : 5	Dont AMO : 4

AUDIT - INGENIERIE - MANAGEMENT DE PROJET

SARL au capital de 30 000 Euros - RCS Vienne B 403 328 651

40, Chemin de Baraban - 38690 CHABONS - tél. : 04-76-65-07-97 / fax : 04-76-65-06-86

mail : aim.sarl@wanadoo.fr - site : www.aim-ingenierie.com

	ERP	Code du travail	Remarques
Textes réglementaire de référence	Articles R123-4 du CCH et GN 8 du règlement de sécurité applicables aux ERP de 5ème catégorie + CO 1, CO 14 et 15, CO 23, CO 34 § 6, CO 57 à CO 60, AS 4, MS 41, MS 46, MS 47, MS 50, MS 64 et O 9 pour ERP du 2ème groupe.	Arrêté du 27 juin 1994 et Décret n° 2011-1461 du 7 novembre 2011	
Champ d'application	Tous les constructions neuves ou partie neuve d'un bâtiment existant comprenant au moins un étage non pourvu d'une sortie de secours de plein pied	Tous les constructions neuves ou partie neuve d'un bâtiment existant comprenant au moins un étage non pourvu d'une sortie de secours de plein pied	Non applicable aux bâtiments en simple RDC par exemple (si le nombre de sorties de plain pied est suffisant).
Calcul du nombre d'EAS	suivant tableau en annexe	Le nombre et la capacité d'accueil varient en fonction de la disposition des lieux de travail et de l'effectif des personnes handicapées susceptibles d'être présentes	
Implantation	En étage, 40 m. si choix entre plusieurs sorties et 30 m. si pas de choix (CO49), en RDC 50 m. si choix entre plusieurs sorties et 30 m. si pas de choix (CO43).	La distance maximale à parcourir de tout point accessible par une personne handicapée pour atteindre la porte d'accès du local d'attente le plus proche est de 40 mètres lorsqu'il y a le choix entre deux locaux d'attente et de 30 mètres dans le cas contraire.	
Equipement	eclairage de sécu selon EC10, consignes à l'intérieur de l'EAS, un extincteur à eau pulvérisée, une fenetre si repérage par les services de secours ou un téléphone ou un interphone ou bouton d'appel en cas de présence d'un service de sécurité	Le local doit être équipé d'un éclairage de sécurité conforme à l'arrêté du 10 novembre 1976 et d'un système permettant de communiquer avec le concierge ou gardien du bâtiment, ou tout autre préposé.	
Taille de l'EAS	1 EAS permet au minimum l'accueil de 2 personnes circulant en fauteuil roulant	la superficie du local doit être calculée de façon à recevoir toutes les personnes handicapées appelées à fréquenter le niveau concerné lorsque leur nombre est connu et, dans le cas contraire, à recevoir à 1/100 des effectifs susceptibles de fréquenter ce niveau ; cette superficie est augmentée lorsque ce local donne également accès à l'escalier, de sorte que cet accès reste disponible.	
Caractéristiques parois	CF 1/2 h si bâtiment SF 1/2 h. et CF 1h si stabilité au feu > ou égal à 1h (jusqu'à 1h30 pour les ERP 1ere cat. à plus de 8 m de haut)	CF 1 h et SF 1h.	La zone doit être stable au feu de même durée que le CF. L'interprétation actuellement souvent partagée est que l'itinéraire depuis l'EAS jusqu'à la sortie de secours de plein pied est traitée suivant la même contrainte et que la ruine d'un élément non stable au feu ne doit pas compromettre l'évacuation différée.
Caractéristiques portes	CF 1/2 h si bâtiment SF 1/2 h. et CF 1h si bâtiment SF 1h avec ferme-porte.	CF 1h avec ferme-porte	Pas de poignée ronde pour l'accès au local (difficile à manoeuvrer).

	ERP	Code du travail	Remarques
Signalisation	<p>Une signalisation indique le chemin vers la sortie la plus proche ainsi que le chemin vers l'espace d'attente sécurisé ou l'espace équivalent le plus proche. Une autre signalisation identifie ces espaces.</p> <p>Les EAS sont également repérés sur les plans d'intervention.</p> <p>Par ailleurs, signalisation en façade sur l'ouvrant ou la fenêtre si l'espace d'attente sécurisé en possède un et s'il peut être visible par les secours depuis l'extérieur (la signalisation devra être différente de celle utilisée pour les baies accessibles). Cela ne signifie pas que la fenêtre doit être ou soit accessible par échelle aérienne.</p>	<p>Une signalisation indique le chemin vers la sortie la plus proche ainsi que le chemin vers l'espace d'attente sécurisé ou l'espace équivalent le plus proche. Une autre signalisation identifie ces espaces.</p> <p>Les EAS sont également repérés sur les plans d'intervention.</p> <p>Par ailleurs, signalisation en façade sur l'ouvrant ou la fenêtre si l'espace d'attente sécurisé en possède un et s'il peut être visible par les secours depuis l'extérieur (la signalisation devra être différente de celle utilisée pour les baies accessibles). Cela ne signifie pas que la fenêtre doit être ou soit accessible par échelle aérienne.</p>	<p>Le pictogramme intérieur et extérieur doit être conforme au fascicule AFNOR FD X 08-040-3.</p> <p>Le local doit comporter, à l'intérieur, la mention bien visible : « Espace d'attente sécurisé - Refuge », ainsi que les consignes de sécurité en plusieurs langues. Il est recommandé d'y ajouter que « Les personnes pouvant se déplacer jusqu'à l'extérieur du bâtiment doivent poursuivre l'évacuation et signaler aux secours si des personnes nécessitant une évacuation différée sont restées dans l'espace d'attente sécurisé »</p>
Mise à l'abri des fumées	OUI	OUI	
désenfumage mécanique	Suivant IT 246	Suivant IT 246	Le désenfumage mécanique d'un EAS n'est pas compatible avec un désenfumage naturel de la circulation qui le dessert (cf. article 7.3 de l'IT 246)
désenfumage naturel par VH + VB Par surpression	Suivant IT 246 interprétation CO 59	Suivant IT 246 non envisagé dans les textes	mise à l'abri des fumées
désenfumage naturel par ouvrant en façade	Commande accessible à la personne qui s'est placée dans l'espace (surface mini ouvrant 0,60 m ² , si la surface est supérieure à 200 m ² appliquer le ratio 1/200ème de la surface du local) suivant commentaire GN8 du SDIS de l'Isère		L'ouvrant doit être fortement privilégié car il répond à plusieurs objectifs (désenfumage, signalisation, accès éventuel des secours). Il sera de préférence accessible aux secours et manoeuvrable par l'extérieur (cf. CO 59 f 3ème tiret et g 4ème tiret). Dans ce cas, ses dimensions minimales seront de 0.90 x 1.30 mètre minimum (article CO 3 § 3).
désenfumage naturel par lanterneau	1 m ² avec amenée d'air en partie basse pour les escaliers	1 m ² avec amenée d'air en partie basse pour les escaliers	
Positionnement possibles (solutions équivalents selon CO 57)	sur palier escalier encloué s'il est délimité par des parois + portes CF 1h	sur palier escalier encloué s'il est délimité par des parois + portes CF 1h	le stationnement du chariot ne doit pas faire obstacle à l'évacuation (respect des largeurs d'UP)
	sur palier escalier non encloué si l'espace est délimité par des parois + portes CF 1h	sur palier escalier non encloué si l'espace est délimité par des parois + portes CF 1h	le stationnement du chariot ne doit pas faire obstacle à l'évacuation (respect des largeurs d'UP)
	sur local d'attente d'un ascenseur s'il est équipé de portes CF 1h.	sur local d'attente d'un ascenseur s'il est équipé de portes CF 1h.	le stationnement du chariot ne doit pas faire obstacle à l'évacuation (respect des largeurs d'UP)
	Espaces à l'air libre séparé du bâtiment par paroi + porte CF 1h. sur 2 m. de haut minimum ou éloigné de 4 mètres.	Espaces à l'air libre séparé du bâtiment par paroi + porte CF 1h. sur 12M. de haut minimum ou éloigné de 4 mètres.	
	Dans local (bureau, salle de réunion, sanitaire,...) à l'exception des sous-sol et des locaux à risque particulier	Dans local (bureau, salle de réunion, sanitaire,...) à l'exception des sous-sol et des locaux à risque particulier	Le local doit satisfaire aux exigences de construction y compris désenfumage, et doit se situer "à proximité" du dégagement.
	Dans compartiment si 2 compartiments sur le niveau (pl. bas à + de 8 m.)	Dans compartiment si 2 compartiments sur le niveau (pl. bas à + de 8 m.)	Pas d'exigence autre que celles applicables aux compartiments

	ERP	Code du travail	Remarques
Moyens d'alerte	OUI	OUI	La fenêtre repérable par les secours ou le téléphone doivent être privilégiés. Les moyens d'information par interphone, bouton, etc... ne sont acceptables que si l'établissement dispose d'un poste de sécurité (MS 50 § 6) armé par des agents SSIAP. A défaut, il peut s'agir d'un téléphone classique, permettant de composer le 18.
Alarme	Le système sonore prévu à l'art. 4227-34 doit être complété par un ou des systèmes d'alarme adaptés au handicap des personnes concernées employées dans l'entreprise en vue de permettre leur information en tous lieux et toutes circonstances	Le système sonore prévu à l'art. 4227-34 doit être complété par un ou des systèmes d'alarme adaptés au handicap des personnes concernées employées dans l'entreprise en vue de permettre leur information en tous lieux et toutes circonstances	

Annexe : Calcul du nombre d'EAS en ERP

Nombre de personnes	Nombre d'escaliers	Nombre d'EAS	Nombre de place d'EAS par niveau
Moins de 50	1	1	2
Entre 51 et 99	2	2	3 arrondi à 4
Entre 100 et 149	2	2	4
Entre 150 et 199	2	2	5
Entre 200 et 249	2	2	6
Entre 250 et 299	2	2	7
Entre 300 et 349	2	2	8
Entre 350 et 399	2	2	9
Entre 400 et 449	2	2	10
Entre 450 et 499	2	2	11
Entre 500 et 549	3	3	12
Entre 550 et 599	3	3	13